

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 - 04 - 03

Séance du 11 avril 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 24

Représentés : 6

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix sept, le onze avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation de
Monsieur le Maire et sous la présidence de Madame Andrée
SAMAT, Premier Adjoint.

OBJET :

Etaient présents :

Adjoint : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE,
Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN
DA

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO, GIACALONE,
LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,
TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE,
SAOUT, VALENTIN.

**COMPTE
ADMINISTRATIF**

EXERCICE 2016

EAU

Etaient représentés :

Adjoint : Madame GOHARD (procuration à Madame Pascale
GUIROU-NOUYRIGAT).

Conseillers Municipaux : Madame Angèle BERTOIA (procuration à
Madame Marguerite TROGNO), Madame Stéphanie LEITE
(procuration à Madame Elisabeth LALESART) Madame Marie-
Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Jean-
Michel VALENTIN), Madame Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur Louis FERRARA), Monsieur Patrice CATTALU
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO)

Absents excusés :

Conseillers Municipaux : Madame Amandine CIDALE, Monsieur
Jean-Luc BERNARD

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20170411-DEL20170403-BF
Date de télétransmission : 25/04/2017
Date de réception préfecture : 25/04/2017

En application des dispositions de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget du service de l'Eau- exercice 2016.

Dans le respect des dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal élit son Président de séance en la personne de Madame Andrée SAMAT.

Après consultation de la Commission des Finances en sa séance du 3 avril 2017,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Louis FERRARA

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Adopte par :

26 Voix POUR

2 CONTRE

(Monsieur Dominique OLIVIER, Monsieur Alain PATOILLARD)

2 ABSTENTIONS

(Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART))

Le Compte Administratif du Service de l'Eau – Exercice 2016 – arrêté comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses	729 703,41
Recettes	886 833,72
Excédent	157 130,31

Section d'Investissement

Dépenses	718 500,52
Recettes	962 226,85
Excédent	243 726,33

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Premier Adjoint
Signature électronique
Andrée SAMAT